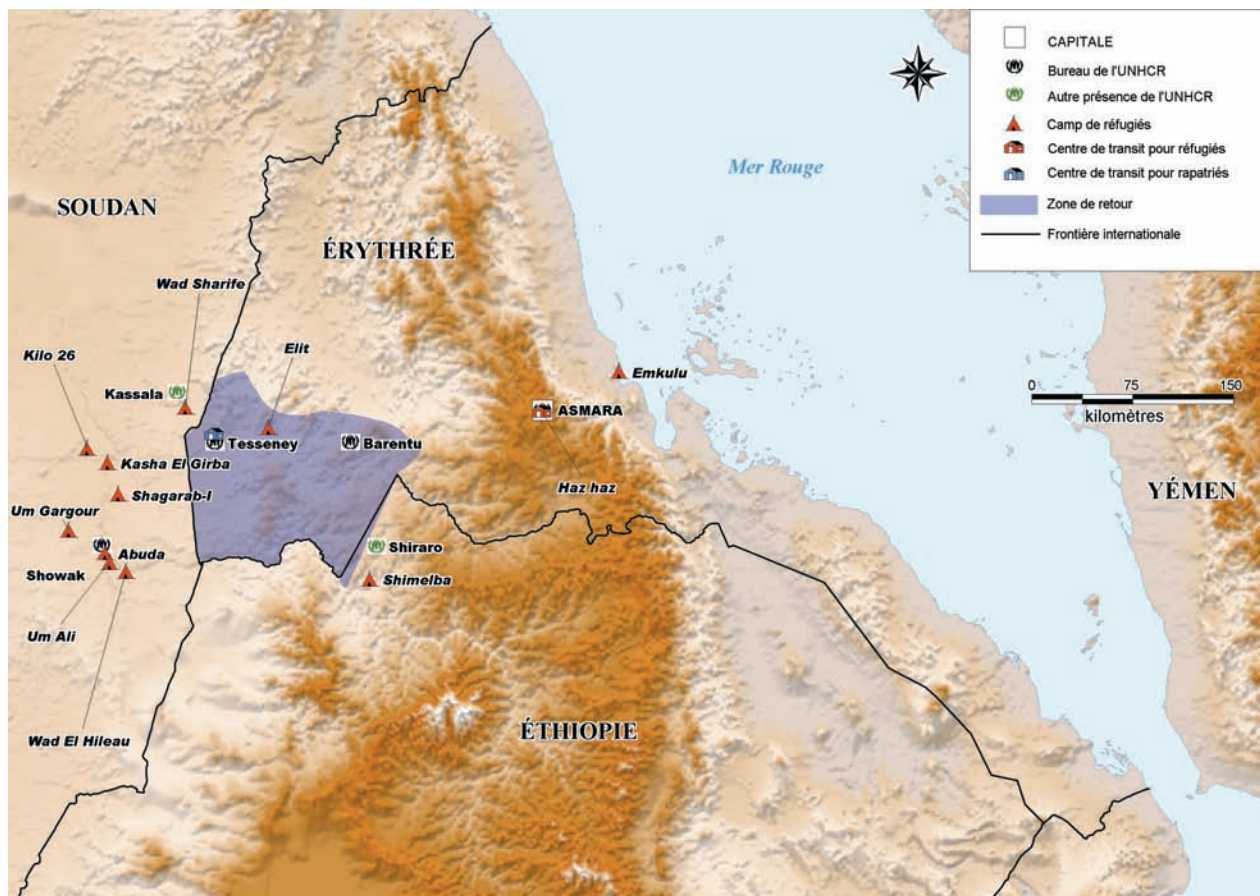


Érythrée



Objectifs principaux

En 2005, l'UNHCR a poursuivi les objectifs suivants : assurer une protection internationale, offrir une assistance essentielle et rechercher des solutions durables pour environ 4 400 réfugiés et 1 600 demandeurs d'asile ; faciliter le rapatriement librement consenti de 3 000 Érythréens réfugiés au Soudan ; consolider la prise en charge des besoins immédiats des rapatriés et des zones d'accueil ; mobiliser les autres institutions des Nations Unies et les organismes de développement, en les incitant à répondre aux besoins à plus long terme des zones d'accueil des rapatriés.

Impact

- L'UNHCR a offert une protection complète et des services d'assistance élémentaires à quelque 4 400 réfugiés hébergés dans deux camps et à environ 1 600 demandeurs d'asile.
- Une aide à la réintégration a été fournie à 120 000 rapatriés et à leurs communautés d'accueil dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, de la santé, des services communautaires, de l'éducation, des activités génératrices de revenus et de l'agriculture.
- L'UNHCR a encouragé l'enseignement primaire universel dans les camps de réfugiés et les zones de retour, en mettant fortement l'accent sur l'éducation des jeunes filles. Un mémorandum d'accord conclu avec le ministère de l'Éducation a autorisé les élèves admis dans le secondaire à poursuivre leurs études dans des établissements nationaux.

Environnement opérationnel

Contexte

L'Érythrée n'est pas signataire de la Convention de 1951 relative aux réfugiés et ne dispose d'aucune législation nationale en la matière. En 2005, l'UNHCR a financé la gestion des deux camps de réfugiés, a porté assistance aux demandeurs d'asile et aux réfugiés urbains et a poursuivi sa quête de solutions durables, principalement par le biais du rapatriement librement consenti ou de la réinstallation, car l'intégration sur place ne constitue pas une solution viable. Fin 2005, la population totale des camps dépassait tout juste 4 400 personnes (dont 36 Somaliens et 41 Soudanais arrivés en cours d'année).

Du fait des tensions qui persistent autour du différend frontalier avec l'Éthiopie, l'Érythrée a maintenu une forte mobilisation militaire. La situation, particulièrement tendue en fin d'année, a été aggravée par les restrictions imposées à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) par le Gouvernement érythréen, qui a notamment interdit l'utilisation d'hélicoptères. Ces restrictions ont entravé l'accès et les plans d'évacuation médicale de l'UNHCR dans les principales zones de retour. Elles ont également contribué à l'application de nouvelles phases de sécurité et au transfert de certains collaborateurs de l'UNHCR (voir plus bas ; voir également le Glossaire pour la définition des phases de sécurité).

Dans l'ensemble, le climat politique a peu changé au cours de l'année. Le Gouvernement a poursuivi sa politique de reprise en main de l'économie, mettant plus fortement l'accent sur les efforts d'autosuffisance et faisant avancer de nombreux projets d'infrastructure. L'UNHCR a plaidé pour la prise en compte des besoins des réfugiés et des rapatriés dans les projets du Gouvernement et des Nations Unies. Cela a nécessité un travail intensif au sein de l'équipe des Nations Unies en Érythrée, notamment pour la préparation du Bilan commun de pays 2005 et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2007-2011). L'UNHCR a conservé d'assez bonnes relations de travail avec le Gouvernement et les avancées positives enregistrées au début 2006 laissent présager une coopération fructueuse dans un proche avenir.

Contraintes

En 2005, la principale zone d'opérations de l'UNHCR est devenue moins accessible et les phases de sécurité ont été modifiées au second semestre. L'Organisation est passée de la phase un à trois à Asmara et de la phase trois à quatre à Gash Barka, la principale zone de retour, ce qui a entraîné une réinstallation provisoire des collaborateurs internationaux à Asmara (voir le Glossaire à ce propos). Les capacités de mise en œuvre des projets ont été affectées par des pénuries et par la hausse du coût des matériaux de construction et des produits de base, ainsi que par le manque de main-d'œuvre qualifiée. Les nouvelles règles imposées aux ONG, notamment les restrictions relatives à l'utilisation de fonds en provenance des Nations Unies, ont encore limité les capacités opérationnelles de l'UNHCR.

L'UNHCR a procédé à la détermination du statut des demandeurs d'asile prioritaires (pour la plupart définis comme tels en raison de leur vulnérabilité). Cependant, le nombre des dossiers en attente a continué à augmenter, faute de ressources humaines suffisantes.

L'UNHCR, qui s'efforce d'inciter d'autres institutions des Nations Unies et des organismes de développement à

assurer la réhabilitation à plus long terme et le renforcement des capacités des prestataires de services dans les zones de retour, a obtenu une avancée sous la forme d'une modeste proposition de programme conjoint au sein de l'ONU. Les modalités de financement et de coordination n'ayant toujours pas été définies, d'importants efforts devront être déployés pour faire de cette proposition une réalité. De nombreux problèmes de viabilité des projets restent encore à résoudre et l'on ne peut pour l'instant affirmer que la stratégie de retrait de l'UNHCR comporte une solution durable pour les rapatriés érythréens.

Financement

En 2005, l'UNHCR a assumé seul le coût des activités liées aux réfugiés. D'une manière générale, les normes minimales en matière d'assistance ont été respectées, non sans difficulté du fait de la faiblesse du budget initial et de la hausse rapide du coût des produits de première nécessité. Vers la fin de l'année, le PAM a accepté de fournir des vivres, contribution appréciable aux programmes mis en œuvre dans les camps de réfugiés. Cependant, le Gouvernement n'avait toujours pas donné son aval au 31 décembre. En attendant, l'UNHCR s'est efforcé de prendre en charge le coût de toutes les rations de base et de l'alimentation d'appoint. Peu de rapatriements librement consentis ayant eu lieu en 2005, le financement des opérations de l'UNHCR en Érythrée a été nettement plus difficile à assurer que les années précédentes.

Réalisations et impact

Protection et solutions

Un recensement préliminaire des réfugiés somaliens hébergés dans le camp d'Emkulu a montré que dix pour cent d'entre eux souhaitaient regagner leur pays. Environ 90 réfugiés soudanais ont également manifesté leur désir de rentrer. Plus de 450 demandeurs d'asile urbains originaires d'Éthiopie ont en outre été recensés. Le travail de protection, passant notamment par un suivi accru dans les camps et les

Personnes relevant de la compétence de l'UNHCR

Type de population	Origine	Total dans le pays	Nb pers. assistées par l'UNHCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Somalie	3 600	3 600	44	54
	Soudan	700	700	33	45
Demandeurs d'asile	Éthiopie	1 500	1 500	49	40

Note : 121 000 rapatriés ayant regagné le pays avant 2005 ont également bénéficié de l'assistance de l'UNHCR au cours de l'année.

Par ailleurs, on estime à 50 000 le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du territoire érythréen : 42 000 sont installées dans des camps, les 8 000 autres vivent ailleurs.

Budget, revenus et dépenses (dollars E.-U.) Budget-programme annuel

Budget final	Revenu issu des contributions ¹	Autres fonds disponibles ²	Total fonds disponibles	Total des dépenses
10 858 533	3 423 415	6 948 496	10 371 911	10 371 912

¹ Inclut le revenu issu des contributions affectées au niveau du pays.

² Inclut les prélèvements de l'UNHCR sur les contributions non affectées ou à affectation large, le solde initial et les ajustements.

zones de retour, s'est accompagné d'une amélioration de la qualité de l'assistance humanitaire et de la sécurité. La plupart des réfugiés sont restés dans les camps, leur intégration sur place s'avérant impossible.

Le rapatriement organisé des réfugiés érythréens s'est achevé en 2004 et seuls quelques individus sont rentrés spontanément en 2005. Les rapatriés ont continué à bénéficier des projets de l'UNHCR, mais leur véritable réintégration socio-économique demeure difficile.



Enfants rapatriés dans une école équipée par l'UNHCR, à Ali Ghider.
UNHCR / M. Abubaker

Activités et assistance

Abris et infrastructures : dans les camps, une structure métallique semi-permanente a été mis à la disposition de chaque famille de réfugiés pour l'aménagement d'un abri semi-permanent. Afin d'améliorer la protection et la sécurité, les deux camps de réfugiés étaient pourvus d'une alimentation électrique pour l'éclairage public. Des châssis métalliques et des bâches en plastiques pour la construction d'abris ont également été distribués aux rapatriés dans les zones rurales. Une indemnité en espèces a été proposée, comme solution de remplacement, aux rapatriés vulnérables s'installant en zone urbaine.

Activités génératrices de revenus : en coordination avec le ministère de l'Agriculture, 600 femmes chefs de famille de Gash Barka ont reçu des volailles et une formation en élevage, tandis que 500 autres se voyaient offrir des chèvres. Dans la région septentrionale proche de la mer Rouge, environ un millier de rapatriés vulnérables ont reçu des chèvres, des ânes et des bovins.

Appui opérationnel (aux partenaires) : pour garantir la gestion efficace du programme en faveur des réfugiés et du programme de réintégration, l'UNHCR a apporté un soutien financier à ses homologues gouvernementaux portant sur les salaires et les indemnités du personnel recruté au titre des projets, ainsi que sur les véhicules, les fournitures de bureau, la formation, les frais de location et les charges courantes. Grâce aux formations qui leur ont été dispensées, les partenaires d'exécution ont été en mesure d'entreprendre leurs activités en respectant les règles et le règlement de l'UNHCR en matière de coordination, d'établissement de rapports, de gestion des biens et de transparence financière.

Assainissement : les comités d'assainissement des camps ont organisé des campagnes de nettoyage à intervalles réguliers. Des bacs à déchets et du matériel de nettoyage ont été fournis et les auxiliaires sanitaires ont reçu des primes d'encouragement. L'incidence des maladies liées au manque d'hygiène a été faible dans les camps. Dans les zones de retour, des latrines ont été construites et des fosses à déchets creusées.

Assistance juridique : des indemnités en espèces ont été versées aux réfugiés et demandeurs d'asile urbains extrêmement vulnérables. Des interprètes ont été régulièrement

employés. Des cartes d'identité de réfugié ont été délivrées, ainsi que des certificats de naissance et de décès. Les rapatriés ont été recensés et ont reçu des papiers d'identité. Un nouveau système de recensement global des réfugiés (utilisant le logiciel *proGres*) a été mis en œuvre afin d'améliorer le suivi individuel et la production de rapports statistiques.

Besoins domestiques : les réfugiés somaliens nouvellement arrivés ont reçu une quantité limitée d'articles non alimentaires (jerrycans, ustensiles de cuisine, couvertures et draps). Toutes les femmes réfugiées âgées de 15 à 45 ans ont été approvisionnées régulièrement en protections périodiques. Les distributions régulières de savon se sont poursuivies.

Bétail : quatre étangs ont été aménagés à Gash Barka pour abreuver le bétail de quelque 15 000 rapatriés.

Eau : des études hydrogéologiques ont été réalisées et sept nouveaux forages ont été effectués dans les zones de retour. Des pièces de rechange ont été fournies pour les réseaux d'approvisionnement en eau et la construction de nouveaux réseaux a été achevée dans quatre sites accueillant des rapatriés.

Éducation : quelque 1 100 élèves réfugiés ont fréquenté des écoles primaires dans les camps et 400 personnes ont assisté à des cours pour adultes. Dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement, 37 élèves réfugiés ont fréquenté les établissements secondaires nationaux. Pour les enfants rapatriés, la construction de six nouvelles écoles a été achevée et des salles de classe ont été ajoutées à deux établissements existants. Du matériel a également été fourni aux écoles. Enfin, l'UNHCR a dispensé des cours d'anglais supplémentaires à quelque 3 000 élèves rapatriés et a aidé plus de 120 enseignants arabophones à suivre des cours d'été en anglais.

Production vivrière : chaque famille rapatriée a eu droit à deux hectares de terres arables. L'UNHCR, en étroite coopération avec la FAO, a distribué des semences aux agriculteurs des zones de retour et a contribué au défrichage, au labourage et à la préparation des terres. Environ 1 000 ha de terres arables ont été défrichés, plus de 2 200 ha ont été labourés et près de 3 700 ha ont été hersés. Des remblais ont été construits et des rivières ont été dérivées pour assurer l'irrigation et la préservation de l'eau et des sols. L'UNHCR a continué à apporter son appui à un spécialiste de l'agriculture détaché par la FAO.

Santé et nutrition : les camps de réfugiés ont disposé de deux dispensaires prodiguant des soins de santé primaires, ainsi que de centres d'alimentation d'appoint pour les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et allaitantes et les malades. Des médicaments ont été fournis aux postes de santé des zones de retour, où cinq nouveaux dispensaires ont été achevés et approvisionnés en mobilier et en matériel médical. Cinq autres postes de santé ont été réhabilités et trois centres de dépistage anonyme et gratuit ont été équipés pour appuyer les efforts conjoints des Nations Unies en matière de sensibilisation et de prévention du VIH/SIDA. Avec les autorités nationales, l'UNHCR a veillé à ce que le droit des rapatriés à bénéficier d'un traitement médical gratuit pendant au moins un an après leur retour soit respecté.

Services communautaires : à Gash Barka, plus de 500 rapatriés vulnérables, principalement des femmes chefs de famille, ont reçu des formations portant sur l'économie domestique et la production de réchauds à haut rendement énergétique.

Sylviculture : en raison de la fragilité de l'environnement et de la rareté des ressources naturelles en Érythrée, l'UNHCR a continué à encourager l'utilisation de substituts au bois comme combustible et comme matériau de construction. Des châssis métalliques ont été fournis pour les abris des réfugiés et des rapatriés. Du kérosène et des réchauds ont également été fournis. Du point de vue de la protection, ceux-ci présentent l'avantage d'éliminer une grande partie des risques encourus par les femmes et les enfants réfugiés contraints de partir quotidiennement à la recherche de bois.

Transport et logistique : l'UNHCR a assuré le transport régulier des produits alimentaires et non alimentaires entre Asmara et les camps de réfugiés. L'Organisation disposait d'une flotte de 60 camions et de 20 remorques pour transporter les rapatriés et le matériel nécessaire aux activités de réintégration.

Vivres : tous les réfugiés des camps ont reçu des rations alimentaires composées de farine de blé ou de riz, de lentilles, d'huile, de sucre, de sel et de légumes frais. Des programmes d'alimentation d'appoint ont été maintenus pour tenter de remédier à une malnutrition persistante (taux de malnutrition globale aiguë de 15 pour cent).

Organisation et mise en œuvre

Gestion

En Érythrée, l'UNHCR a conservé trois bureaux qui employaient au total 86 personnes en début d'année (20 expatriés et 66 ressortissants), dont sept VNU, six consultants nationaux et un consultant international du BSP/ONU. En raison de la détérioration des conditions de sécurité, le nombre des collaborateurs internationaux a été réduit à 14 en cours d'année, dont quatre VNU et un consultant du BSP/ONU.

Collaboration avec les partenaires

Jusqu'à l'annonce par le Gouvernement, en mai 2005, des nouvelles procédures d'enregistrement des ONG et des limites

imposées à leurs activités, l'UNHCR disposait de quatre partenaires d'exécution (trois organismes gouvernementaux et une ONG internationale). L'Organisation est restée en relations étroites avec le Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, ainsi qu'avec les autres institutions des Nations Unies, et a contribué à la préparation du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNHCR a présidé le Groupe thématique sur le redressement pour 2007-2011 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD) et a géré le volet relatif à la stratégie de suivi globale. L'Organisation a également participé au Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/SIDA, auquel elle a par exemple contribué en appuyant les efforts de sensibilisation et en créant des centres de dépistage anonyme et gratuit dans les zones de retour.

La Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés (ERREC), partenaire de l'UNHCR pour l'opération de rapatriement et de réintégration, a été dissoute et ses fonctions ont été transférées au ministère de l'Emploi et de la Protection sociale. À l'heure de la mise sous presse, les négociations étaient encore en cours concernant l'utilisation des biens fournis par l'UNHCR et auparavant gérés par l'ERREC. Bien qu'elle n'ait pas porté assistance aux personnes déplacées à l'intérieur du territoire, l'Organisation a contribué en nature au programme conjoint du PNUD en lui fournissant au début 2005 des moyens de transport (utilisation de camions), des générateurs et du matériel de construction d'abris. Suite à l'adoption par le Comité permanent interorganisations, en septembre 2005, de l'approche par secteurs pour les situations de déplacement interne, l'UNHCR a pris la tête des activités de planification en ce qui concerne la protection, les abris d'urgence, ainsi que la coordination et la gestion des camps. Le bureau de l'UNHCR à Asmara a coordonné la rédaction du Plan d'action humanitaire commun concernant ces secteurs avec des ONG et d'autres institutions des Nations Unies.

Évaluation générale

Les activités de l'UNHCR ont eu un impact relativement positif sur la réintégration des rapatriés, mais les besoins demeurent considérables, notamment en termes de moyens de subsistance et de diversification des sources de revenus. Plus de 120 000 rapatriés et membres des communautés d'accueil ont directement ou indirectement bénéficié des projets de réintégration. L'UNHCR s'est efforcé d'inciter les autres institutions des Nations Unies à intervenir dans les zones de retour, mais n'a pu parvenir à un accord en ce qui concerne la gestion financière et les modalités de coordination. Pour faire suite aux ressources considérables que l'Organisation a déployées entre 2001 et 2005 pour favoriser la réintégration en Érythrée, aucune stratégie de transition fondée sur les besoins des rapatriés n'a encore été clairement définie. Mais il est évident que, dans l'ensemble, les zones de retour ont besoin de l'attention d'autres institutions des Nations Unies et d'organismes de développement. Si les donateurs ne soutiennent pas l'engagement progressif d'autres organisations, l'UNHCR ne pourra pas raisonnablement réduire ses opérations en vue d'un retrait complet.

L'assistance offerte aux réfugiés et aux demandeurs d'asile s'est limitée à la satisfaction des besoins élémentaires. Des directives sur les procédures de protection ont été améliorées et mises en œuvre, bien que le nombre de décisions relatives à l'octroi du statut de réfugié aient été limitées par l'insuffisance des effectifs. Le processus d'audit externe et l'introduction de normes et d'indicateurs ont permis à l'UNHCR d'affiner ses opérations et d'améliorer ses arguments en faveur d'une intervention adéquate. La constitution de capacités, par le biais de séminaires de formation sur la protection à l'intention des responsables gouvernementaux, a renforcé la coopération et permis une meilleure compréhension de la mission et des procédures de l'UNHCR.

Bureaux
Asmara
Barentu
Tesseney

Partenaires
Organismes gouvernementaux Administration de Gash Barka Zoba Bureau chargé des affaires de réfugiés Commission érythréenne pour les secours et les réfugiés Ministère de l'Emploi et de la Protection sociale
Institutions des Nations Unies FAO ONUSIDA PNUD UNICEF
ONG <i>Refugee Trust International</i> (jusqu'en mai 2005)

Rapport financier (dollars E.-U.)		
Ventilation des dépenses	Projets de l'année en cours	Projets des années précédentes
	Budget-programme annuel	Budgets-programmes annuel et supplémentaire
Protection, suivi et coordination	1 548 378	0
Abris et infrastructures	120 696	445 648
Activités génératrices de revenus	73 794	195 689
Appui opérationnel (aux partenaires)	619 425	212 673
Assainissement	153 101	7 210
Assistance juridique	45 070	33 572
Besoins domestiques	206 731	94 372
Bétail	34 584	0
Eau	185 873	1 031 031
Education	1 040 718	1 424 276
Production vivrière	380 046	217 733
Santé et nutrition	976 619	890 888
Services communautaires	10 102	5 420
Sylviculture	24 773	38 579
Transport et logistique	314 424	339 406
Vivres	446 094	154 198
Versements aux partenaires d'exécution	2 910 399	(5 090 695)
Sous-total opérationnel	9 090 827	0
Appui au programme	1 281 085	0
Total des dépenses	10 371 912	0
Annulation sur les dépenses des années précédentes		(211 608)
Versements aux partenaires d'exécution		
Paiements effectués	6 827 492	
Reports reçus	(3 917 093)	
Solde	2 910 399	
Rapport des années précédentes		
Versements aux partenaires d'exécution		
Dû au 1er janvier		6 066 064
Reports reçus		(5 090 695)
Remboursé à l'UNHCR		(247 850)
Ajustements		100 044
Solde		827 563